

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 16 août 2017 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Paul Asselin
Mme Marie-Josée Beaupré
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications
Mme Lison Lefebvre, directrice de l'administration et finances et trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim

CE-2017-953-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2017-954-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2017-955-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 9 AOÛT 2017

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 9 août 2017, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2017-956-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines du 28 juillet 2017.
-

CE-2017-957-DEC TECQ III / APPROBATION DE GÉOMÉTRIE DE CERTAINES RUES

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 582-12-2016, adoptée le 12 décembre 2016, la Ville s'est engagée à respecter les modalités du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 qui s'appliquent;

ATTENDU QUE le plan d'intervention prévoit, à l'intérieur de la priorité 4 du TECQ III, de faire du pavage pour des rues qui nécessitent une analyse particulière;

ATTENDU QU'il s'agit des rues suivantes :

- Boulevard des Seigneurs entre la rue de Plaisance et le boulevard de Hauteville;
- Rang Charles-Aubert entre le chemin Saint-Charles et l'autoroute 640;
- Montée Gagnon entre la rue Marie-Josée et au nord de la route 335;
- Rang Saint-François entre la rue des Vignes et la montée Gagnon;
- Rue George-VI entre la côte de Terrebonne et au nord de la rue de Briançon;
- Rue de La Tesserie entre la rue Vaillant et le boulevard des Seigneurs;
- Rue Vaillant entre la rue de Cloridan et la rue de La Tesserie;
- Grande Allée entre la rue Lévis et la rue des Vignobles;
- Boulevard Carmel entre la montée des Cueilleurs et à l'ouest de la rue George-VI;
- Rue d'Aubervilliers entre la côte de Terrebonne et la rue Marceline;
- Rue Philippe-Chartrand entre la rue Rodrigue et le boulevard Laurier;
- Rue Guérin entre la rue du Parc-Philippe-Villeneuve et la rue des Chouettes;
- Rue Napoléon entre la rue du Moulin et le chemin Gascon.

ATTENDU QUE selon la Direction du génie et des projets spéciaux, les rues suivantes possèdent une cote du pavage tolérable et que le budget du TECQ III sera atteint :

- Boulevard Carmel entre la montée des Cueilleurs et à l'ouest de la rue George-VI;
- Rue d'Aubervilliers entre la côte de Terrebonne et la rue Marceline;
- Rue Philippe-Chartrand entre la rue Rodrigue et le boulevard Laurier.

ATTENDU QUE les rues suivantes ont été pavées en partie par la Direction de l'entretien du territoire;

- Rue Guérin entre la rue du Parc-Philippe-Villeneuve et la rue des Chouettes;
- Rue Napoléon entre la rue du Moulin et le chemin Gascon.

ATTENDU les plans de géométrie joints à la présente.

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2017-07-28/01 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant l'approbation de géométrie de certaines rues ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que le comité exécutif accepte les nouvelles géométries pour les rues suivantes :

- Boulevard des Seigneurs entre la rue de Plaisance et le boulevard de Hauteville;
- Rang Charles-Aubert entre le chemin Saint-Charles et l'autoroute 640;
- Montée Gagnon entre la rue Marie-Josée et au nord de la route 335;
- Rang Saint-François entre la rue des Vignes et la montée Gagnon;
- Rue George-VI entre la côte de Terrebonne et au nord de la rue Briançon;
- Rue de La Tesserie entre la rue Vaillant et le boulevard des Seigneurs;
- Rue Vaillant entre la rue de Cloridan et la rue de La Tesserie;
- Grande-Allée entre la rue Lévis et la rue des Vignobles.

QUE la Direction du génie et des projets spéciaux soit mandatée pour préparer les plans et devis pour des travaux en 2018;

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée pour faire la reddition de compte de ces rues lorsque nécessaire en vertu des règles du TECQ III.

**CE-2017-958-DEC INFRASTRUCTURES / DEMANDE /
PROLONGEMENT ÉGOUT / LOT 2 919 842 / 2150,
RUE JOHANNE**

ATTENDU QU'une demande de prolongement des égouts pour le lot 2 919 842 du cadastre du Québec situés au 2150, rue Johanne, a été déposée à la Direction générale;

ATTENDU les réponses des directions de l'urbanisme durable, du génie et des projets spéciaux et du conseiller municipal;

ATTENDU QU'il y a lieu de vérifier l'intérêt des citoyens de la rue Johanne entre le 2150 et la rue Paul-Cézanne;

ATTENDU la recommandation numéro CPGIU-2017-07-28/02 de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines concernant la demande de prolongement des égouts de la rue Johanne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines, que le comité exécutif mandate la Direction du génie et des projets spéciaux pour analyser et fournir les estimations pour le prolongement des égouts de la rue Johanne entre le 2150, rue Johanne jusqu'à l'intersection de la rue Paul-Cézanne :

QUE la Direction de l'urbanisme durable soit mandatée pour vérifier si le 2150, rue Johanne peut être loti, conformément à la réglementation municipale;

QUE la Direction de l'administration et des finances soit mandatée pour évaluer l'impact financier des travaux pour chacun des lots impliqués;

QUE les informations soient transmises au conseiller municipal concerné afin que celui-ci informe la requérante et les citoyens visés par ce projet;

QUE le dossier soit soumis de nouveau à une prochaine commission pour analyse finale.

**CE-2017-959-DEC DEMANDE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / 248 ET
252, RUE DE LA MATAMEC / REFOULEMENT
D'ÉGOUT / CHAMPAGNE PERREault AVOCATS
/ PJ-2017-029**

ATTENDU QUE le 20 juillet 2017, la Ville de Terrebonne recevait une demande introductive d'instance de l'Unique assurances générales inc. et de La Capitale assurances générales inc., réclamant des dommages et intérêts suite à un refoulement d'égout survenu le 22 janvier 2017 causant des dommages aux résidences du 248 et 252, rue de la Matamec, et ce, respectivement pour un montant de 4 486,84 \$ et de 3 750,42 \$;

ATTENDU QUE d'après les rapports de notre expert en sinistre, M. Danny Lessard de la Firme Groupe Mission Expert, les installations sanitaires des deux résidences n'étaient pas étanches et non conformes;

ATTENDU QUE pour représenter la Ville, nous devons obtenir les services d'un procureur, à nos frais, pour répondre, contester et établir un protocole de l'instance avec les parties;

ATTENDU QUE le délai pour répondre est de 15 jours (art. 145 C.p.c.), nous avons transmis la poursuite pour réponse, contestation et établissement d'un protocole de l'instance avec les parties et devons maintenant obtenir un mandat;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques, archives et assistant-greffier, Direction du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats pour répondre, contester et établir un protocole de l'instance avec les parties dans ce dossier.

**CE-2017-960-DEC DEMANDE DE POURVOI EN CONTRÔLE
JUDICIAIRE / PROLONGEMENT DE LA RUE DU
SEIGLE / BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS / PJ-2017-
028**

ATTENDU QUE le 19 juillet 2017, la Ville de Terrebonne a reçu la signification d'une requête introductive d'instance pour une demande de pourvoi en contrôle judiciaire intentée par la société Cité de la Plaine inc. concernant le prolongement de la rue du Seigle dans le secteur La Plaine;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne entend contester le bien-fondé de cette demande et doit produire une réponse à celle-ci dans un délai prévu par la loi;

ATTENDU QUE Me Marc-André LeChasseur, de la firme Bélanger Sauvé Avocats, possède une forte connaissance du domaine du droit municipal ainsi que des règlements applicables de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater nos procureurs afin de répondre au nom de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques et de Me Pierre Archambault, assistant-greffier et avocat en matière d'urbanisme, Direction du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif mandate la firme Bélanger Sauvé Avocats, afin de répondre au nom de la Ville de Terrebonne à la requête introductive d'instance de demande de pourvoi en contrôle judiciaire par la société Cité de la Plaine inc., dossier portant le numéro 700-17-014408-172 à la Cour supérieure.

**CE-2017-961-DEC CESSION / PRO-CHARPENTE INC. / LOT 5 275 152
/ RUE RENÉ-RICHARD / CR-13-11**

ATTENDU QUE le 10 juillet 2013, Fiducie Immobilière Trudel signait une promesse de cession pour la rue René-Richard (lot 5 275 152 du cadastre du Québec) et un passage piétonnier (lot 5 275 153 du cadastre du Québec) entre la rue René-Richard et le parc André-Guérard ;

ATTENDU QU'un nouveau plan de lotissement devait être approuvé par la Direction de l'urbanisme durable afin de déplacer le passage piétonnier et que le dossier avait été mis en suspens ;

ATTENDU QUE le 7 octobre 2013, Fiducie Immobilière Trudel a vendu à Pro-Charpente inc., lesdits lots numéro 5 275 152 et 5 275 153 aux termes d'un acte de vente reçu devant Me Roland Vaillancourt, notaire, publié au registre foncier de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 20 311 918 ;

ATTENDU QUE le plan préparé par Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, le 13 juillet 2015, sous le numéro 7885 de ses minutes a été déposé officiellement le 11 avril 2016 établissant le nouveau lot pour le passage piétonnier (lot 5 756 064 du cadastre du Québec) ;

ATTENDU QUE la rue est demeurée inchangée aux termes de ce plan ;

ATTENDU QU'une nouvelle promesse a été signée par Pro-Charpente inc. pour le passage, mais non pour la rue ;

ATTENDU QU'il est impossible de donner suite à la promesse de cession puisque Fiducie Immobilière Trudel n'en est plus propriétaire ;

ATTENDU QUE le lot 5 275 152 du cadastre du Québec (rue René-Richard) doit être cédé à la Ville ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques et de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières, que le comité exécutif accepte la promesse de cession du lot 5 275 152 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne par Pro-Charpente inc. – nouveau propriétaire, et ce, en faveur de la Ville de Terrebonne;

De confirmer le mandat au notaire Pierre Dagenais pour la confection des documents requis;

Que le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés pour et au nom de la Ville de Terrebonne à signer l'acte de cession ainsi que tout autre document y afférent.

**CE-2017-962-DEC DÉSISTEMENT DE CERTAINES PARCELLES DU
CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ / EMPRISE DU
PROLONGEMENT DU BOULEVARD DES
PLATEAUX / CE-2017-714-DEC / MODIFICATION**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-714-DEC, adoptée le 14 juin 2017, laquelle autorisait la Ville de Terrebonne à se désister des procédures d'expropriation de certaines parcelles de lots faisant partie du corridor de biodiversité ;

ATTENDU QUE la superficie de la parcelle 11 du lot 4 660 665 pour laquelle un désistement d'expropriation est demandé ne concorde pas avec les terrains ayant fait l'objet d'un avis d'expropriation ;

ATTENDU QUE la résolution CE-2017-714-DEC réfère à la parcelle 11 (étant une plus grande partie de la parcelle 4 montrée au plan déposé sous la minute portant le numéro 25 302 de l'arpenteur-géomètre) de la minute 24 992 de M. Normand Fournier et une partie de cette parcelle 11 n'a pas été expropriée. En conséquence, un nouveau plan et une description technique ont été préparés et portent le numéro de minute 25 302 des minutes de Normand Fournier, arpenteur-géomètre.

ATTENDU QUE la résolution doit être amendée afin que la Ville se désiste de la parcelle 2A et de la parcelle 5 d'une superficie de 6 388,6 mètres carrés, tel qu'il est démontré à la minute 25 302 de Normand Fournier, arpenteur-géomètre ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif amende la

résolution numéro CE-2017-714-DEC afin que le 7^e ATTENDU se lise maintenant comme suit :

ATTENDU QU'il y a lieu de se désister de l'expropriation d'une partie du lot 4 660 665 du cadastre du Québec, identifiée comme étant la parcelle #2A d'une superficie de 3.8 mètres carrés et de la parcelle #5 d'une superficie de 6 384.8 mètres carrés de la minute 25 302 de Normand Fournier, arpenteur-géomètre ;

Il est résolu que le dispositif de la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-714-DEC soit et est remplacé par le suivant :

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif autorise le désistement et se désiste des procédures d'expropriation d'une partie du lot 4 660 665, identifiée comme la parcelle #2A et la parcelle #5 décrites et démontrés à la minute numéro 25 302 de M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre.

Que le comité exécutif autorise le désistement et se désiste des procédures d'expropriation d'une partie du lot 5 888 249, anciennement connue comme partie du lot 2 922 072, identifiée comme la parcelle # 12, d'une partie du lot 5 887 588, anciennement connue comme partie du lot 2 922 073, identifiée comme la parcelle # 14, et d'une partie du lot 5 886 958, anciennement connue comme partie du lot 3 440 539, identifiée comme la parcelle # 15, tous du cadastre du Québec, tel que montré au plan préparé par M. Normand Fournier, arpenteur-géomètre, et portant la minute 24 992.

QUE la présente soit transmise à la firme Deveau Avocats.

**CE-2017-963-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / VISA / FONDS
D'ADMINISTRATION
LISTE DES FACTURES / DÉNEIGEMENT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 769 880,54 \$ préparée le 15 août 2017 ;
 - la liste de comptes à payer du fonds d'administration (Visa - juillet) au montant de 68,49 \$ préparée le 9 août 2017 ;
-

**CE-2017-964-DEC NOMINATION / CHAUFFEUR DE VÉHICULES
MOTORISÉS « C » / SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE.**

ATTENDU l'affichage du poste de chauffeur de véhicules motorisés « C » au service de l'environnement et hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Michel Bertrand à titre de chauffeur de véhicules motorisés «C» au service de l'environnement et hygiène du milieu de la Direction de l'entretien du territoire à compter du lundi 21 août 2017, selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employé(e)s cols bleus.

**CE-2017-965-DEC NOMINATION / AGENT AUXILIAIRE / DIRECTION
DE LA POLICE**

ATTENDU le départ d'une policière régulière (auxiliaire), le Service doit procéder à la nomination d'un policier temporaire au poste de policier régulier auxiliaire en conformité avec les dispositions de la convention collective, ce qui permet de maintenir les effectifs réguliers à 169 policiers ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. Alexandre Chénier, matricule 413, au poste de policier régulier (auxiliaire) à la Direction de la police à compter du jeudi 17 août 2017, selon les conditions de travail prévues à la convention collective.

**CE-2017-966-REC PROMULGATION DE LA SEMAINE DE LA
PRÉVENTION DES INCENDIES 2017**

ATTENDU QUE la semaine du 8 au 14 octobre 2017 est la semaine retenue au niveau provincial pour la campagne annuelle de la prévention des incendies ;

ATTENDU QUE le thème proposé par le Ministère de la Sécurité Publique cette année est : « La prévention, c'est bon ! » et qui portera à nouveau sur la prévention des feux de cuisson ;

ATTENDU QU'un cahier spécial portant sur divers sujets de prévention sera présenté dans le cahier week-end du Journal de Montréal ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'exploiter également des thèmes secondaires en association avec les Villes de la région du Grand Montréal : « Disposition de cigarette dans la plate-bande – Utilisation des foyers décoratifs à l'éthanol – surcharge des prises électriques, ainsi que l'utilisation de flamme nue», mettant ainsi l'accent sur la prévention des feux les plus communs dans la région. (Huit parutions ont eu lieu durant l'année dans le Journal de Montréal afin de rejoindre le plus grand nombre citoyen possible) ;

ATTENDU QU'au cours de cette semaine, plusieurs activités seront organisées, des exercices d'évacuation dans tous les établissements scolaires et municipaux, des visites résidentielles afin de sensibiliser nos citoyens sur les comportements à changer afin d'éviter les risques d'incendie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, de recommander au conseil de promulguer

officiellement la semaine nationale de la prévention des incendies 2017 qui se tiendra du 8 au 14 octobre 2017.

CE-2017-967-DEC RACHAT / VÉHICULE 2217 / FIN DE BAIL DE LOCATION / DIRECTION DE L'INCENDIE

ATTENDU QUE dans le cadre de la préparation budgétaire 2017, la Direction de l'incendie devait, sur recommandation du coordonnateur à la mécanique, M. Alain Vermette, réserver des sommes pour assurer le rachat du véhicule de type Pick-up F-150 2013, identifié 2217 vu sa fin de bail de location en septembre 2017 et dont son utilisation est justifiée par l'assignation du véhicule aux opérations incendie.

ATTENDU QUE le véhicule 2217 était à l'origine de sa location le camion de location du directeur général de l'époque et que moins d'un an de sa première année de location, la Direction de l'incendie s'est portée acquéreur du véhicule (la Direction était en besoin d'un véhicule en sécurité civile et les frais de retour étant élevés pour une location incomplète, le transfert du véhicule de location sauvait ces frais de pénalités);

ATTENDU QUE la Direction de l'incendie utilise ledit véhicule pour fins de déplacements des chefs aux opérations et que le véhicule doit demeurer en devoir;

ATTENDU QUE le bail de location de 4 ans avec Crédit Ford, Albi Ford Lincoln Joliette vient à échéance en date du 26 août 2017;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le comité exécutif autorise le rachat du véhicule Ford Pick up F-150 2013, identifié 2217, à la fin de son bail de location, au montant de 16 841,95 \$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédit no. 2017-0269 émis par la trésorière est joint à la présente.

QUE le comité exécutif autorise le virement de crédits du poste 1-02-230-00-513 (location de véhicules) au montant de 14 995 \$ et du poste 1-02-222-00-646 (outillage et équipement) au montant de 3 390 \$ vers le poste 1-03-100-00-299 (achat de matériel roulant) au montant de 17 885 \$. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédit no. 2017-0270 émis par la trésorière est joint à la présente.

QUE M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Terrebonne tous les documents relatifs au rachat dudit véhicule.

CE-2017-968-DEC SOUMISSION / 2 CAMIONNETTES NISSAN FRONTIER

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition de deux (2) camionnettes (SA17-9047) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 juillet 2017 à 11 h 01, à savoir :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (t.t.c.)
------------------------	---------------

Capitale Nissan	57 462,21 \$
Nissan Trois-Rivières	60 934,45 \$
Automobiles Léveillé inc.	72 417,44 \$
Alix Automobiles inc.	75 398,31 \$

ATTENDU QUE la soumission de la société Capitale Nissan s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 juillet 2017 de Mme Julie Vallée, technicienne à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique ;

ATTENDU QUE l'analyse des coûts estimés et ceux du plus bas soumissionnaire ont mis en lumière quelques écarts significatifs et que ces derniers ont fait l'objet d'une analyse par Luc Fugère, directeur adjoint - opération à la Direction de l'entretien du territoire et que les conclusions ont été consignées au dossier;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif accepte la soumission de la société **CAPITALE NISSAN**, datée du 20 juillet 2017, pour l'acquisition de deux (2) Nissan Frontier pour un montant de 49 978 \$ (taxes en sus). Que ce montant soit financé par le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0276 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2017-969-DEC SOUMISSION / 2 CAMIONNETTES NISSAN QASHQAI S AWD

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition de deux (2) camionnettes (SA17-9046) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 5 juillet 2017 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 25 juillet 2017 à 11 h 01, à savoir :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (t.t.c.)
Capitale Nissan	64 609,05 \$
Joliette Mutsubishi	69 902,50 \$

ATTENDU QUE la soumission de la société Capitale Nissan s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 27 juillet 2017 de Mme Julie Vallée, technicienne à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 11 août 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif accepte la soumission de la société **CAPITALE NISSAN**, datée du 20 juillet 2017, pour l'acquisition de deux (2) Nissan Qashqai pour un montant de 56 194 \$ (taxes en sus). Que ce montant soit financé par le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0277 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-970-DEC ACQUISITION / FOURNITURE ET INSTALLATION
D'UN MODULE DE BALANÇOIRES / PARC DES
MÉSANGES**

ATTENDU QUE le module de balançoires du parc des Mésanges a été enlevé du site pour des raisons de sécurité en juin 2016 ;

ATTENDU QUE pour différentes raisons, le remplacement de la balançoire n'ayant pas été prévu, une demande de prix a été effectuée conjointement par la Direction des loisirs et vie communautaire et le service des parcs et espaces verts de la Direction de l'entretien du territoire pour le remplacement du module de balançoires ;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont soumis leurs prix, à savoir :

NOMS DES ENTREPRISES	PRIX (t.t.c.)
Unova aires de jeux	8 778,34 \$
Techsport équipement sportif	9 061,39 \$

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif accepte la soumission de la société **UNOVA AIRES DE JEUX**, datée du 18 juillet 2017, pour l'acquisition d'un module de balançoires pour le parc des Mésanges pour un montant de 7 635 \$ (taxes en sus). Que ce montant soit financé par les revenus reportés parcs et terrains de jeux.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0278 émis par la trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-971-DEC TOURNAGE / TEEN SPIRIT FOX PRODUCTION /
689, CHEMIN DU COTEAU**

ATTENDU QU'une demande de tournage d'un long métrage de fiction américain « Teen Spirit » de Fox Production a été formulée pour le 689, chemin du Coteau ;

DESCRIPTION : Tournage d'un long métrage de fiction américain, de Fox Production.

DATE : Du 23 au 26 août 2017, entre 15 h et approximativement 6 h. En cas de pluie le tournage sera reporté avant le 13 septembre.

DEMANDE DE LA PRODUCTION :

Intervention le 23 août entre 6 h et 15 h (environ). Arrivée des véhicules de production (roulottes de production et véhicules techniques).

Intervention le 27 août 2017 entre 6 h et 17 h (environ). Départ des véhicules de production immédiatement après le tournage.

Tournage de nuit : Projections et effets lumineux sur le site du tournage exclusivement et feux de camp contrôlés, exécutés par des techniciens en effets spéciaux.

ATTENDU QU'en aucun temps, l'accès aux services d'urgences ne sera obstrué ;

ATTENDU QUE la production sera entièrement autonome sur le site. Aucune obstruction ou aucun blocage de rues, de stationnement sur rues n'est prévu pour la durée complète du tournage ;

ATTENDU la demande pour le tournage d'un film américain, une production de FOX PRODUCTION, qui aura lieu au 689, chemin du Coteau, du 23 au 26 août 2017 entre 15 h et approximativement 6 h. En cas de pluie, le tournage sera reporté à une date ultérieure avant le 13 septembre;

ATTENDU le tournage de nuit incluant les projections et effets lumineux sur le site du tournage exclusivement et les feux de camp contrôlés, exécutés par des techniciens en effets spéciaux;

ATTENDU le type et l'envergure du tournage;

ATTENDU l'implication des Directions de la police, des incendies, des communications, et de l'entretien du territoire;

ATTENDU l'autonomie de la production sur le lieu de tournage et sur des sites privés laissant ainsi les lieux publics libres d'accès et sans entrave;

ATTENDU QUE la production a procédé à la signature des résidents situés à proximité du tournage et de l'accès au site pour en faire connaître le projet;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur les équipements municipaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, que le comité exécutif autorise le tournage du long métrage de fiction américain « Teen Spirit » de Fox Production qui aura lieu au 689, chemin du Coteau du 23 au 26 août 2017 entre 15 h et approximativement 6 h, le tout conditionnellement à la coupe des herbes selon le plan de coupe joint à la présente sous le numéro 170814-02-01;

QUE les effets spéciaux soient autorisés incluant les projections et effets lumineux sur le site du tournage exclusivement et les feux de camp contrôlés, exécutés par des techniciens en effets spéciaux;

QU'une autonomie complète soit exigée de Fox Production sur le site afin de laisser les lieux publics libres d'accès et d'éviter les entraves à la circulation;

QUE l'espace nécessaire soit réclamé pour le passage des véhicules d'urgence en tout temps dans les rues utilisées;

QUE la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique du film concerné;

QUE des frais de 170 \$ soient facturés au requérant conformément au règlement 671. De plus, tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage seront facturés au requérant;

QUE le Service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, des incendies, des communications ainsi que le Tourisme des Moulins.

CE-2017-972-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17 h 32.

Président

Secrétaire